

Chemin des Vignes depuis Crussac



Randonnée n°30561693

Venez découvrir les panoramas de la vallée du Lot sur ces anciens vignobles. Cette balade immersive dans le paysage vous offrira de très beaux points de vue. Dans cet espace sauvage, vous croiserez les histoires et légendes du pays. Aux cascades de Gachou, vous pourrez vous offrir un moment de fraîcheur et de détente.

Randonnée très agréable qui alterne zone ombragées et zones à découvert avec de très beaux points de vue. Traversée de petits hameaux. Les routes empruntées ne sont pas très fréquentées. Les activités de chasse sont indiquées sur les zones concernées.

Durée :	4h 55	Difficulté :	Moyenne
Distance :	13,21 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	411 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	417 m	Régions :	Massif central, Aubrac
Point haut :	687 m	Commune :	Le Nayrac (12190)
Point bas :	524 m		

Description

Dans le hameau de Crussac, stationner à proximité de la croix et de la fontaine.

(D/A) Remonter vers l'Est sur une vingtaine de mètres et prendre la route sur la droite. Après environ 200 m, suivre le chemin de terre jusqu'à la Route de la Plane.

(1) Prendre à droite jusqu'à la Croux. À l'entrée du hameau après le virage à droite, regagner le chemin de terre sur la gauche. Parcourir en descente cet ancien chemin de vignes sur environ 2 km jusqu'à l'intersection avec une piste forestière.

(2) Emprunter la piste sur la droite jusqu'au virage de la carrière. *À travers les coteaux, impressionnant point de vue sauvage sur la Vallée du Lot et le méandre de la rivière.*

(3) Attention, en cas de battue, merci de suivre la déviation balisée.

Dans le virage de la carrière, quitter la piste à gauche pour gravir la seule difficulté du tracé et surplomber le site d'escalade de Rocous. *Pour s'y rendre, suivre l'itinéraire indiqué sur la gauche.* Arrivé sur l'esplanade, suivre la mono-trace qui s'enfonce dans la végétation et qui propose de superbes panoramas sur la vallée du Lot. *Plusieurs haltes vous permettront de découvrir les légendes du territoire jusqu'à la cascade de Gachou.*

(4) Il vous faut quitter la trace sur une centaine de mètres à gauche, n'hésitez pas à faire une pause à la cascade de Gachou. Revenir sur ses pas pour reprendre l'itinéraire et rejoindre l'ancien moulin.

(5) Le contourner par la gauche, remonter la route goudronnée, emprunter le pont et suivre jusqu'à l'intersection. Tourner à gauche et se rendre à La Garrigue par la gauche (*Belles demeures fleuries*).

(6) Dans le hameau de la Garrigue, prendre le chemin à droite jusqu'au prochain hameau de Lacombe. Dans ce hameau, bifurquer à gauche et rejoindre la D135.

(7) Tourner à droite, bifurquer à nouveau dans la première route à gauche qui se transforme en chemin puis prendre la piste forestière à gauche, *sauf les jours de battue, une déviation balisée propose de continuer sur le chemin en direction de Grignac (raccourci de 3 km).*

(8) Arrivé sur la route de Grignac, bifurquer à gauche jusqu'à la D135 rejointe au carrefour près d'une croix. Tout droit, longer la route **avec prudence** sur environ 500 m en direction de Le Nayrac pour atteindre, avant un léger virage à droite, le départ d'un chemin entre deux parcelles clôturées.

Points de passages

- D/A Crussac**
N 44.59827° / E 2.66209° - alt. 672 m - km 0
- 1 Route de la Plane**
N 44.58867° / E 2.65936° - alt. 670 m - km 1.13
 - 2 Piste forestière**
N 44.57976° / E 2.65747° - alt. 592 m - km 2.4
 - 3 Virage de la carrière. En surplomb du - Lot (rivière) - Affluent de la Garonne**
N 44.58143° / E 2.64679° - alt. 554 m - km 3.71
 - 4 Cascade du Gachou**
N 44.59516° / E 2.62749° - alt. 570 m - km 6.54
 - 5 Moulin de Gachou**
N 44.59558° / E 2.62818° - alt. 586 m - km 6.61
 - 6 La Garrigue - Direction Lacombe**
N 44.59868° / E 2.62517° - alt. 565 m - km 7.16
 - 7 Lacombe D135 - Direction Grignac**
N 44.60063° / E 2.62609° - alt. 559 m - km 7.43
 - 8 Lacombe - D135**
N 44.60392° / E 2.64119° - alt. 659 m - km 10.75
 - 9 D135 - Sentier herbeux**
N 44.60241° / E 2.65844° - alt. 645 m - km 12.17
 - 10 Jonction route**
N 44.5966° / E 2.65987° - alt. 671 m - km 12.9
- D/A Crussac**
N 44.59833° / E 2.66186° - alt. 671 m - km 13.21

(9) Laisser ce chemin à gauche pour le sentier herbeux sur la droite qui longe une parcelle. Après le ruisseau en lisière du bois, prendre à gauche pour rejoindre Crussac.

(10) À la route, reprendre à gauche pour retrouver la croix et la fontaine de Crussac (D/A).

Informations pratiques

Parties glissantes en cas de pluie, bâtons de marche conseillés.

Prévoir de l'eau avant de partir (Pas de toilettes et de point d'eau sur site).

Variante possible au point (3) 1 km supplémentaire

En période de chasse, panneaux d'informations sur les zones concernées.

[Site de la mairie de Le Nayrac.](#)

A proximité

(D/A) Dès le départ, le chemin vous ouvre une porte sur de larges panoramas. Le parcours au tracé doux vous fait côtoyer les pâtures et les hameaux à l'activité discrète.

Progressivement le chemin se fait plus étroit et vos pas vous dirigeront vers les anciens chemins de vigne. Vous ferez l'expérience de l'immersion dans la végétation de genêts, d'arbres et d'arbustes.

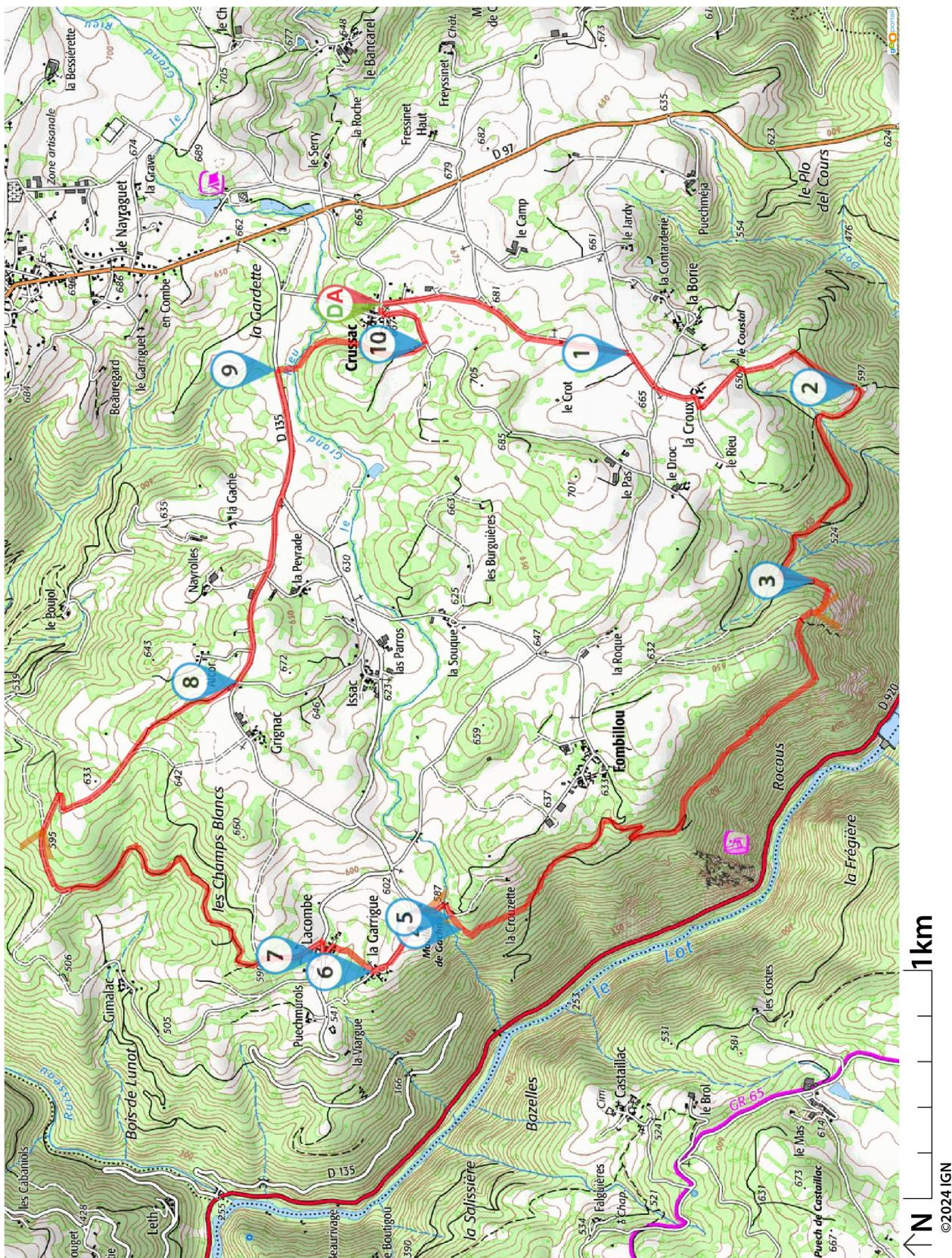
À travers les coteaux, vous pourrez vous laisser subjugué par d'impressionnants point de vue sur la vallée du Lot et les méandres de la rivière.

Vous pourrez faire des haltes, pour découvrir les légendes du pays, admirer les cascades du Moulin de Gachou et ensuite retrouver le plateau à ciel ouvert.

(D/A) Après l'effort, le village du Nayrac (village fleuri) vous accueillera avec son aire de loisir (1 km), ses bars, ses hôtels-restaurants ainsi que son épicerie (à 1,5 km).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-chemin-des-vignes-depuis-crussac/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



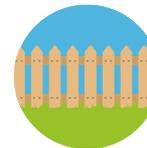
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.